



Harcelement d'un huissier... depot de plainte ou pas ?

Par **david340**, le **26/08/2008** à **19:33**

BJR

Un huissier mandaté par Free me harcèle par téléphone (2 par semaine) et par courrier depuis plusieurs mois (3 lettres par semaine) pour me réclamé la somme de 141 €.
Je me suis adresse a Free pour avoir des explications et Free me confirme aucune dette chez eux sinon ma ligne téléphone et internet serai coupées depuis longtemps.
Dernièrement, j'ai adresse au huissier un mise en demeure en A.R lui demandant de stopper se harcèlement car cela me porté préjudice et pour la famille.
Le huissier continue de me harceler et demande la preuve que j'ai aucune dette chez Free et menace de saisir mon compte ou salaire.
Que faire maintenant dois-je deposé plainte et où ?

merci à vous ...

Par **Marion2**, le **26/08/2008** à **20:15**

Demandez à cet huissier les justificatifs de la dette et demandez à Free de vous faire rapidement un courrier spécifiant que vous n'êtes redevable d'aucune somme vis à vis d'eux.
Etes-vous certain que c'est un huissier et non pas une Sté de recouvrement ?

Par **superve**, le **26/08/2008** à **20:20**

bonjour,

demandez à free un justificatif selon lesquels tout est en règle pour eux, adressez le ensuite à l'huissier qui vous menace par lettre recommandée avec menace de plainte auprès du président de la chambre départementale et du procureur de la République.

Adressez également une lettre recommandée à Free dans laquelle vous leur demandez de bien vouloir faire cesser immédiatement les relances à votre encontre sans quoi vous déposerez une plainte.

Enfin, concernant votre dernière remarque, ce n'est pas à vous de faire la preuve de votre "innocence" donc dites à ce fameux huissier (qui n'en est sûrement pas un), la prochaine fois que vous l'avez au téléphone, que s'il ne vous adresse pas immédiatement le justificatif de cette prétendue dette, vous déposerez plainte contre lui. Prenez ses coordonnées.

Bien cordialement.

Par **david340**, le **27/08/2008** à **16:21**

Merci a vous tous,

J'adresse dans la minute une 2eme lettre A.R au huissier (oui c bien un cabinet de huissier) une demande de justificatif de la dette réclamé.

Pour Free c'est déjà fait mais pour eux " en gros " c'est pas leurs probleme, alors lettre A.R avec demande de cesser les relances aupres de Free .

MERCI

Par **monicke13**, le **07/11/2011** à **08:00**

Bonjour,

J'habite Marseille, idem a vous tous, lettre d'intimidation de cette Huissier Maître Vennin.

Je pense que nous sommes nombreux à avoir des problèmes face à cet huissier de justice qui utilise des pratiques douteuses, il se peut que sur ce site, il y ait des gens qui travaillent dans le secteur du droit, qui doivent arrêter des gens pareil. De plus, en France, des personnes âgées, des femmes seules avec enfants qui reçoivent des menaces pareilles, fragilisées par la vie peuvent en venir à ne plus faire face, les plus faibles peuvent en venir à des choses extrêmes, cela arrive tous les jours en France.

Comment dénoncer, faire respecter les lois et protéger les plus faibles ? peut-on déposer, à

nous tous, une plainte et où ? car le système doit avoir des limites.

Merci de vos réponses.

Par **pat76**, le **08/11/2011** à **18:21**

Bonjour monicke13

Le cabinet de ce huissier se situe dans les Bouches du Rhône?

Pourquoi vous envoie-t-il des lettres d'intimidation?

Expliquez votre situation quant à la créance qu'il vous réclame, cela permettra aux forum de vous indiquer vos droits.

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **18:56**

Bonjour Monicke13

Mâitre VENNIN huissier de justice, n'a aucune compétence dans votre département puisqu'il est dans le département 37 et vous dans le 13;

Il devra passé par un de ses confrères des Bouches du Rhône pour une éventuelle saisie.

Sans titre exécutoire ce huissier de justice ne peut rien faire. Il devra déposer une requête en injonction de payer où vous assigner devant la juridiction compétente dont vous dépendez.

Donc, pour l'instant ne répondez pas à ce huissier et indiquez au forum de quand date la créance qu'il vous demande de payer.

Si il s'agit d'un crédit il y a peut être forclusion et prescription si il s'agit d'une facture impayée.

Par **tatouer62**, le **13/06/2012** à **09:13**

tu lui envoie un recommander et suite a sa tu depose plainte pour harcellement moral il ne faut pas hesiter avec ses abruti la il ne te feras pas de cadeau alors n en fait pas non plus et surtout ne pas avoir peur d un huissier allez bon courage

Par **tatouer62**, le **13/06/2012** à **09:23**

bjr je fait une enquette sur veronique balen et ses acolites car elle fait des proceder qui sont abusifs et proteger par la justice bien sur.

elle est de douai si vs avez eu a faire a cette personne ou a ses acolytes faites le moi savoir
merci ensemble ns pouvons les faires tomber

Par **PIERREJ341**, le **25/11/2012 à 13:29**

il faut déposer plainte contre l'huissier à la chambre départementales ds huissiers au chef lieu
de votre département

Par **Lamiss37**, le **03/06/2013 à 22:41**

Bonjour je vois que je ne suis pas la seul à être harceler par cette huissier. Il m appel tous es
jours sur mon tel privée et au boulot. J ai un échéancier pour régler mes dettes mais depuis la
semaine dernière il m avait laisser 48h pour régler la totalité. Alors que j ai toujours honorer
mes paiement .depuis c est menace de saisie véhicule salaire meuble. A t il vraiment le droit?

Par **amajuris**, le **04/06/2013 à 17:19**

bjr,

en l'absence d'un titre exécutoire (jugement vous condamnant à payer)un huissier n'a aucun
pouvoir coercitif contre vous, il agit comme une société de recouvrement.

dons sa seule arme c'est le harcèlement pour vous contraindre à payer.

au prochain appel dîtes lui que vous allez porter ppeur harcèlement.

mais le code civil permet au créancier d'exiger de payer a totalité de la dette.

donc vous pouvez refuser de payer et attendre une éventuelle procédure devant un tribunal.

cdt

Par **Lamiss37**, le **04/06/2013 à 23:55**

Merci d avoir répondu. Avec cette huissier ont à convenu d un échéancier que j ai toujours
honoré. Et il y'a quelques jours j ai reçu une lettre de convocation pour un arrangement à l
amiable. Hors ce n était pas le cas il m'a menacer de me faire rentrer à pied et saisir ma
voiture et j avais 48h pour régler la totalité. Mon banquier a proposer de me faire un crédit
pour rembourser mes dettes mais l fallait lever le ficp. Il ont refuser. Depuis c est appel tous
les jours à mon travail et domicile. Et bonjour les messages de menace. Que faire à pars une
plainte qui n arrangera pas le problème.

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013 à 11:50**

bonjour,

je viens de recevoir un avis de poursuite (après plusieurs lettres de Recocash) de cet huissier de justice par rapport à une dette de 300 € et des bananes : montant d'une caution d'un appartement que j'avais loué avec mon ex compagnon il y a 10 ans.ça devait être prélevé sur son compte à lui et il ne me l'avais jamais dit (on est séparé depuis 9 ans).
quelqu'un peut-il me dire s'il y a prescription ou pas? je ne sais pas du tout quoi faire.
merci

Par **Marion3**, le **09/06/2013** à **12:02**

Bonjour,

Cet huisier se trouve t'il dans le même ville que votre domicile ?
Cet avis de poursuite vous a t'il été envoyé en Recommandé AR ?

Y a t'il eu un jugement?

Cdt

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013** à **12:04**

cet huissier n'est pas du tout dans la ville que moi je suis à bordeaux et lui dans le 37.je n'ai pas reçu ce courrier en recommandé AR et il n'y a pas du tout de jugement.je ne reçois que des courriers me disant de payer.

Par **amajuris**, le **09/06/2013** à **15:27**

ne payez rien, ne répondez pas,
cet huissier agit à titre amiable et n'a aucun pouvoir contre vous.
s'il insiste, menacez de porter plainte pour harcèlement.
cdt

Par **Marion3**, le **09/06/2013** à **17:04**

amatjuris a raison, ne répondez pas ou demandez leur simplement le titre exécutoire (qu'ils n'ont certainement pas). C'est une société de recouvrement qui essaie par tous les moyens de vous faire régler une dette forclosée.

Surtout ne reconnaissez pas cette dette, sinon la prescription sera interrompue.
Ces sociétés de recouvrement n'ont aucun pouvoir.

Cdt

Par **rdoudou23**, le **09/06/2013 à 17:20**

très bien je vous remercie beaucoup pour vos réponses :).

Par **lesly12**, le **19/06/2013 à 18:15**

BONJOUR A TOUS,

je suis aussi dans le même cas que vous mais avec un autre cabinet nommé intrum justitia me réclament la somme de 588,72 frais et intérêt compris de la part d'orange pour un contrat que j'ai résilié depuis 2009 alors que je suis toujours cliente chez orange et que je n'ai reçu aucun courrier de la part d'orange stipulant devoir cette somme et aujourd'hui je reçois des lettres de menace et une lettre mandat de projet de saisie du tribunal venant de ce cabinet intrum justitia, non seulement je suis chômeuse et ne vis que du rsa en plus j'ai un enfant en charge, que puis-je faire? je suis à 2 doigts de faire d'une dépression

Par **Marion3**, le **19/06/2013 à 18:29**

Bonjour,

S'il n'y a pas eu de jugement, on ne peut vous faire que les mêmes réponses qu'à rdoudou23.

Surtout, ne payez rien, (même pas une somme minime, sinon la prescription sera annulée) et pour les courriers, direction poubelle.

Intrum Justitia est une société de recouvrement qui n'a aucun pouvoir.

Lisez sur ce forum les nombreux posts concernant les sociétés de recouvrement.

Cdt

Par **pat76**, le **20/06/2013 à 19:06**

Bonjour lesly

Si vous ne recevez des lettres simples, inutile de les garder et de paniquer.

Si il s'agit d'une facture pour un opérateur téléphonique et que cette facture a plus d'un an, il y a prescription dans le cas où l'opérateur n'a engagé aucune action en justice contre vous depuis moins d'un an (article L 34-2 du Code des Postes et Communications Electroniques).

Suivez les conseils de Marion.

Par **lesly12**, le **22/06/2013** à **19:11**

merci Pat pour votre reponse cela me rassure, j'avais déposé un dossier de surendettement a la banque de france il y a un peu plus d'un an exactement MAi 2012 et ensuite je l'ai fais annuler, du coup cette année au 30 MAI ils ont recommencé les lettres de menace et de me traduire en justice si je ne paye pas,est ce qu'il y a toujours prescription du faite qu'ils se sont manifesté qu'un an apres que le dossier soit annulé et je n'ai jamais reçu de lettre menaçante ni quoi que ce soit de la part d'orange

Par **pat76**, le **25/06/2013** à **17:53**

Bonjour Lesly

Tant que vous recevrez des lettres simples, laissez l'affaire suivre son cours et surtout ne répondez pas.

La facture ayant plus d'un an et l'annulation du dossier de surendettement ayant réouvert le délai de prescription à un an, l'opérateur n'ayant pas engagé une procédure en justice depuis moins d'un an, il y a prescription de votre dette.

Ne vous souciez pas des menaces qui vous sont faites par Intrum Justicia qui procède toujours de cette manière pour essayer d'obtenir un paiement qu'elle n'obtiendra pas en passant par la voie d'un Tribunal.

Intrum Justicia a rachetée votre créance à l'opérateur téléphonique à bas prix et tente de vous en faire payer le prix fort.

Attendez la suite en toute sérénité les textes de loi son de votre côté.

Par **lesly12**, le **02/07/2013** à **21:43**

Bonsoir,

je reviens vers vous pour un ultime courrier reçu de intrum justitia, pouvez vous m'expliquer ce que c'est un avis de procedure judiciaire? car c'est dit dans ce courrier qu'ils n'ont pas pu trouver un accord de reglement concernant la créance de scté orange, ce qui les conduit a declencher une procedure judiciaire afin d'obtenir un jugement qui sera applicable immédiatement valable 10ans, ce qui m'exposera a la saisie de mes bien, de mon compte bancaire et des frais important qui seront a ma charge et que seul mon reglement pourra interrompre la procedure.

Par **pat76**, le **03/07/2013** à **14:56**

Bonjour lesly

Vous avez reçu une lettre simple de la part de la société de recouvrement?

Par **lesly12**, le **03/07/2013** à **20:59**

oui du meme cabinet

Par **antirak**, le **03/07/2013** à **22:05**

Un avis de procédure judiciaire ne peut être obtenu que par le créancier (orange) par la présentation de sa créance pour validation auprès du juge civil, via l'intermédiaire d'un officier ministériel (huissier)

En tout état de cause, s'il y avait jugement d'un tribunal civil, son exécution relèverait de la compétence de cet officier ministériel et non de celle d'un organisme de droit privé (intrum).

En conséquence, le courrier que vous avez reçu s'apparente à une manœuvre d'intimidation à votre encontre de la part de ce cabinet de recouvrement et pourrait relever, si ces pressions étaient répétées et insistantes, du délit de pratiques commerciales agressives défini par l'art L.122-11 du code de la consommation et réprimé par l'art L122-11 du même code.

JE vous conseille de porter plainte auprès de la DDPP du Rhone au 245 rue de garibaldi 69422 Lyon cedex mail : ddpp@rhone.gouv.fr pour pratiques commerciales agressives et leur demander de vérifier si les courriers que vous avez reçu répondent aux art 124-1 à 124-7 notamment 124-4 du Code des Procédures Civiles d'Exécution auxquelles toutes les sociétés de recouvrement sont soumises.

Vous leur expliquez et fournissez toutes les copies de courriers recus de cette société et leur demander de vérifier et éventuellement sanctionner tout manquement à l'art 124-4 du CPCE (1500euros d'amende par infraction)

Par **lesly12**, le **04/07/2013** à **12:37**

bonjour,

merci pour votre réponse antirak, je vais suivre votre conseil, au prochain courrier de ce genre je porte plainte immédiatement, c'est le 3ème en intervalle de 2 mois, encore un autre et j'agis merci beaucoup pour vos soutiens et vos conseils ça m'aide beaucoup à ne pas sombrer, je vous tiendrai au courant de la suite des événements, que dieu vous bénisse

Par **adapah**, le **30/07/2013** à **13:25**

Bonjour ,
Meme problème avec Maitre xavier xxxxxxxx
Par téléphone , il m'a annoncé saisie sur mon compte bancaire , saisie de mes meubles ,
saisie de mes animaux
j'habite dans le 08 et son étude est dans le 37

Par **pat76**, le **02/08/2013** à **12:08**

Bonjour adapah

Au prochain appel de ce huissier demandé lui s'il agit à l'amiable ou s'il est en possession d'un titre exécutoire émis par un juge suite à un jugement ou une ordonnance en injonction de payer.

Vous lui précisez qu'il ne pourra pas vous saisir sans titre exécutoire et que de plus s'il devait le faire il devra passer par un confrère territorialement compétent puisque lui ne l'est pas.

Vous ajoutez que vous notez le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation et que vous n'hésitez pas à porter plainte contre lui pour harcèlement moral s'il continuait à vous téléphoner pour vous réclamer le paiement d'une éventuelle dette qu'il doit au visa de l'alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil vous justifier en vous adressant la preuve que vous avez signé un contrat avec un créancier.

Enregistrez la conversation de chaque appel si vous en avez la possibilité.

Par **Malaska**, le **14/09/2013** à **21:56**

Bonsoir,

Une de mes amies (sortant d'hospitalisation et de dépression, personne sensible, dois-je préciser) a été elle aussi harcelée par le même individu et son cabinet pour une dette envers l'opérateur téléphonique.

Malgré mes appels pour l'aider, personne dans cette officine (située dans le 37 alors que mon amie réside dans le 77) n'a voulu me répondre, prétextant n'avoir affaire qu'avec elle.

Après maintes harcèlements, cette amie a concédé à payer une partie de cette dette par mandat auprès d'un compte CCP Limoges quelque chose et se retrouve aujourd'hui encore menacée parce qu'elle n'a pas pu payer "en temps et en heure" par ces mêmes personnes, alors que la somme s'élevait à 73€ et quelques (passée à plus de 180 à la semaine suivante et aujourd'hui 220).

Acceptant de me laisser enfin plonger mon nez dans ses affaires et à vider quelques tiroirs pour m'occuper de ces courriers et "relances", en écoutant son historique de ces règlements:

- 1- je constate que l'opérateur (SFR) semble lui avoir laissé deux usuriers sur le dos (ce Me Vennin, puisque vous l'avez déjà nommé, et Recocash (qui au moins cache moins son nom de société de recouvrement); est-ce normal ?
- 2- qu'aucun des deux ou du moins le cabinet situé dans le 37 ne lui a expédié de preuves de

payement d'une partie de la dette, mais n'oublie pas de la relancer pour la suite -et va même jusqu'à lui demander de se déplacer pour une "convocation" à je ne sais pas combien de kilomètres (je n'ai pas consulté Mappy et autres sites); quitte à me répéter, est-ce normal ? 3- et à vous lire, je constate qu'elle a, hélas, annulé toute éventuelle péremption en acceptant de régler une partie de sa "dette", mais peut-elle maintenant cesser là toute "transaction" avec eux, en s'appuyant sur les extraits et articles de loi que vous citez ici et là ? Que doit-elle faire pour se défendre ? si elle le peut encore.

N.B.: pour connaître le fonctionnement des amendes SNCF, je suis même surpris qu'après payement d'une partie de ce qu'elle devait, on est continué à la harceler ainsi, alors que l'entreprise ferroviaire citée accepte même d'échelonner des infractions, voire est tenue de cesser toute poursuite si une partie de ce qui lui est dû a été réglé.

Merci

Par **Marion3**, le **15/09/2013 à 11:29**

Bonjour,

Justement le tort qu'elle a eu a été de régler une partie de la dette, alors que la dette était peut-être prescrite.

Quand a t'elle fait ce dernier règlement ?

Cdt

Par **drey.95**, le **16/09/2013 à 17:35**

bonjour, moi j'ai un souci avec (je ne sais même pas si s'en est un) huissier . en effet d'après lui il m'a envoyé des lettres mais en tout cas il ne se gêne pas pour m'harceler et même ma sœur a son travail !!! et qui habite à plus de 20 km de chez moi donc chercher l'erreur !!! et du coup je l'ai appelé pour qu'il arrête de m'harceler moi ou ma sœur (car il appelle au moins une fois tout les 2 jours en numéro privé après tout les messages j'en ai conclu que c'était toujours lui...) bref il me dit que je lui avais dit que je divorçais alors qu'il faudrait que je sois mariée ... mais apparemment je suis une menteuse ! du coup comme j'en avais maré qu'il appelle ma sœur (et non moi) l'appel que je lui ai passé ne s'est pas très bien passé ... je sais je dois de l'argent à une salle de sport où j'y ai fait 3 cours mais bon depuis cet appel il a augmenté le tarif de pratiquement 100 euros (il m'a laissé un message juste après avoir raccroché!!) c'est étonnant !! enfin il me dit que je n'aurais que mes yeux pour pleurer et dit que je l'ai insulté !!!! la blague surtout qu'on ne peut même pas en parler avec lui !!! aidez moi si il vous plaît il me rend folle !!!!

Par **Marion3**, le **16/09/2013 à 18:13**

Bonjour drey,

A quelle date a été fait votre dernier règlement, si règlement il y a eu ou date de votre inscription à ces cours

Si c'était important, vous aurez reçu une réclamation de l'huissier en courrier Recommandé AR.

Si votre soeur est ennuyé par cette personne, qu'elle n'hésite pas à déposer plainte pour harcèlement.

Surtout n'appellez pas cet huissier et ne répondez en aucun cas aux courriers de cet "huissier" s'ils ne sont pas envoyés en Recommandé AR.

S'il vous téléphone à votre domicile, demandez à changer de numéro et à être inscrite sur liste rouge (c'est gratuit).

Surtout ne paniquez pas, il va essayer de vous faire peur, mais il ne faut pas oublier qu'il ne peut rien faire.

Donc restez calme et sereine.

Cordialement.

Par **Roz97**, le **23/09/2013 à 07:18**

Bonsoir

Moi aussi j'e suis un peu dans le même cas ' avec les même protagonistes.

La société de recouvrement me réclamait 378.10€ en janvier 2012 ... j'ai par la suite effectuer une première échéance après je n'ai ps pu honorer les échéancier j'ai reçu des courriers par la suite avec même un projet de requête d'injonction.

En août 2013 j'ai reçu un courrier de cet hussier en question me réclamant le reste de la somme dûe. J'ai appeler celui-ci pour savoir ce qu'il en était de mon " dossier" il m'a tout de suite dit que j'avais tardé à appeler que je devais faire un paiement par carte tout de suite ' moi je lui posait des questions : " pourquoi cette saisie alors que la maison n'est pas à moi que je n'ai pas de revenue ..." bref il m'a dit que ça ne servait à rien de poser des questions que hé devais payer avant vendredi j'ai appelé un lundi ... je lui ai dis que non je ne pouvais pas ... il m'a dis alors que le lundi suivant la saisie aura lieu et il m'a raccroché au nez ... !!!!!
Pff

Ma question :

Le paiement partiel de la "dette" auprès de la société de recouvrement m'a t-il fait perdre le bénéfice de la prescription de la "dette" le faite d'avoir appel le aussi ?

Le faite d'avoir appelé peut annuler une prescription si il y a ?

Cordialement

Par **Marion3**, le **23/09/2013 à 17:33**

Bonjour,

La prescription est de deux ans et débute à partir du dernier versement, donc si vous avez effectué un versement (même très minime) en 2012 la prescription en est d'autant repoussée. Actuellement, votre dette n'est pas prescrite.

Cdt

Par **Roz97**, le **23/09/2013 à 20:25**

Merci pour votre réponse .

Donc en ce moment si j'ai bien compris ' si je reçois des courriers je ne réponds pas?!

Cordialement

Par **Marion3**, le **24/09/2013 à 12:10**

Non, vous avez mal compris. D'après les éléments que vous nous avez donnés, votre dette n'est pas prescrite, vous êtes toujours redevable de cette dette.

Cdt

Par **Roz97**, le **24/09/2013 à 19:07**

D'accord merci .

Par **liloupepe**, le **20/11/2013 à 17:45**

bonsoir ,j ai le même soucis de la part d un huissier qui s appelle selarl **xxxxxxx** et associés du département 16 Angoulême .dernier avis avant transmission,en lettre simple ,non recommandé .

il dit pour éviter la transmission de votre dossier ,appelez moi au plus vite .

pour une réclamation de orange de 709euros ,j ai toujours fait la morte .

dois je continuer ,merçi a vous

Par **liloupepe**, le **20/11/2013 à 17:48**

harceler depuis 1an par recocash ,ensuite recue un courrier de l huissier **xxxxxxxxxxx** et la c est un autre

Par **aguesseau**, le **20/11/2013** à **18:25**

bsr,
en l'absence de procédure devant un tribunal, les huissiers ou les sociétés de recouvrement qui n'ont pas de titre exécutoire, agissent à titre amiable et ne disposent d'aucun pouvoir coercitif contre le débiteur.
donc rien ne vous oblige à payer ou à répondre.
il appartient au créancier d'assigner son débiteur devant le tribunal.
cdt

Par **liloupopo**, le **20/11/2013** à **18:44**

vous êtes bien sur de ça aguesseau ,je peux dormir tranquille ,oui au début les lettres de recocash disait qu il allait engager une procédure judiciaire ,hors c est faut ,j aurai été avertie je pense .
j ai toujours en plus des appels de recocash ,mais je répond plus ,par contre je garde les numéros sur mon fixe en mémoire ,même une fois j ai eu un appel d eux par un portable ,bizarre .des lors je ne répond qu aux appels que je connais ,je pense que comme ca ,ca évite de ma faire du mal moralement .
en tout les cas merci a vous
cordialement

Par **aguesseau**, le **20/11/2013** à **18:53**

si vous voulez être sur, comme c'est une question qui revient très souvent, vous pouvez consulter sur ce site les réponses apportées sur les pouvoirs des sociétés de recouvrement.

Par **Marion3**, le **20/11/2013** à **19:09**

Bonjour liloupopo,

Je ne peux que confirmer les propos d'aguesseau.

Cordialement.

Par **defy**, le **22/11/2013** à **19:51**

Bonjour

J'ai le même problème que vous (avec Maître Xavier **xxxxxxxx**) depuis le mois de décembre

2012. Ca fait donc bientôt 1 an que je subis cet harcèlement après avoir résilié, en règle avec AR, mon abonnement mobile chez Virgin. Je viens encore de recevoir aujourd'hui un courrier me menaçant de saisie à mon domicile.

J'habite dans le 54 et j'aimerais savoir si d'autres personnes de ma région ont ce souci afin que nous puissions nous soutenir moralement et trouver les personnes compétentes à contacter dans notre région pour faire cesser tout cela.

Merci d'avance.

Une internaute à bout ...

Par **chaber**, le **22/11/2013** à **20:46**

bonjour

avez-vous lu tous les post-it qui vous donnent les réponses

Par **defy**, le **24/11/2013** à **10:44**

Bonjour chaber

Oui j'ai lu les posts mais je pense que si nous sommes plusieurs à faire les démarches en même temps cela aura peut-être plus d'influence.

Par **chaber**, le **25/11/2013** à **11:51**

bonjour

votre idée de faire la même démarche individuelle le même jour est bonne, mais quasiment impossible à réaliser

Par **liloupepe**, le **02/12/2013** à **12:38**

[fluo]bonjour[/fluo]

voilà ce matin, il y a juste 15mn de cela, je reçois un appel masqué bien sûr, je dis allo et là, un enregistrement qui me dit, vous allez avoir la visite d'un huissier à votre domicile, si vous ne le voulez pas, vous devez appeler aujourd'hui au **xxxxxxxxxxxx** et associées et la coupure net, pas pu enregistrer, dommage, que pensez-vous de cet appel.

je commence à en avoir marre de tout ça.

merci pour vos réponses, mais à la longue, je commence à avoir peur

Par **chaber**, le **02/12/2013** à **13:44**

bonjour

[citation]vous allez avoir la visite d un huissier a votre domicile ,si vous ne le voulez pas ,vous devez appeler aujourd hui au xxxxxxxxxxxx et associées et la coupure net ,pas pu enregistrer ,dommage ,que pensez vous de cette appel . [/citation]nouvelle méthode d'intimidation. Vous notez le jour et l'heure de l'appel

[citation],mais a la longue ,je commence a avoir peur[/citation]tout est fait pour déstabiliser l'interlocuteur et le faire céder. Ne faites rien

Avez-vous parcouru le forum pour savoir comment réagir?

Par **liloupoppe**, le **02/12/2013** à **14:29**

merçi pour votre réponse

Par **liloumarie**, le **18/11/2014** à **17:25**

Bonjour , j'ai un problème avec SFR : on me fait payer 2 lignes mobiles fantômes jamais ouverte car jamais reçue aucune puce (aucun contrat papier reçu ni signé ni renvoyé) : au bout de plusieurs factures débitées sur mon compte j'ai décidé de faire opposition auprès de ma banque . Depuis et malgré 2 recommandés au service relation clients de SFR : aucun problème résolu et les factures pleuvent et ils m'ont envoyée un courrier de maitre xavier Vennin (mise en demeure) .

J'ai contacté ce cabinet : impossible de m'expliquer , menace verbale de bloquer mon compte bancaire !!! SVP qui est ce monsieur ? pas du même département que moi , est-ce un huissier ou une société de recouvrement ? sa procédure est elle valable ? quelle suite je dois y donner ? c'est urgent !!! SFR me dit que les 2 lignes mobiles sont bien suspenduent à ce jour et ils me doivent de l'argent : comment réclamer et arrêter cet huissier qui ne veut rien comprendre ni savoir . Merci d'avance je suis au bout du rouleau .

Par **pat76**, le **19/11/2014** à **15:56**

Bonjour

Juste un conseil, vous n'appelez plus Me VENNIN (qui porte bien son nom...)et vous attendez simplement de recevoir une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception.

Le forum vous indiquera alors la réponse à y donner pour faire valoir vos droits.

Autre précision; Mister VENNIN ne pourra jamais bloquer votre compte bancaire sans la possession d'un titre exécutoire émis par un juge. Je peux vous assurer qu'il n'en a pas en sa possession.

Simple précision juridique:

Alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil:

" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".

Jurisprudence constante de la Cour de Cassation (Chambre Civile):

" Nul ne peut se constituer une preuve à lui-même"

Les factures de SFR sont des preuves que cette société se constitue à elle-même...

Par **liloumarie**, le **21/11/2014 à 12:41**

merci pat76 c'est super gentil et rassurant ! ouf bon il y a eu du nouveau de mon côté : sfr nous a appelé 2 fois en s'excusant 25 fois de leurs erreurs commises (lignes jamais ouvertes , aucun contrat signé ... : remboursement des factures et de nos recommandés , annulation des poursuites ...) mais cette personne n'était pas au courant du dossier VENNIN . On a demandé un écrit de tout cela , et qu'ils appellent VENNIN pour faire cesser ce bazar . APrès 2 jours j'ai tel à Mister VENNIN pour lui annoncer la bonne nouvelle comme quoi tout était résolu mais il a prétendu le contraire et réclame encore plus son argent avec nouvelles menaces ... (avons envoyés un reco bien salé pour le menacer aussi à son tour , et j'ai prévu d'aller au tribunal de Metz pour aide , gendarmerie pour procès verbal ... car tant que j'ai pas de preuve écrite de sfr je suis pas rassuré) .Votre réponse est très encourageante ça me remonte le moral merci de tout coeur !

Par **alterego**, le **21/11/2014 à 14:11**

Bonjour,

De toute façon, le susdit Huissier VENNIN ayant son étude en Indre et Loire n'est pas habilité à agir en Moselle.

Il persiste, dénoncez ses agissements dans une plainte adressée au Procureur de la République.

Vous pouvez même en avertir VENNIN, il est au courant des suites auxquelles il s'expose, cela lui donnera à réfléchir et et l'envie de vous oublier.

Cordialement

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **17:21**

Bonjour liloumarie

Si ce gentil Me Xavier VENNIN ayant deux études à LIGUEIL 37240 aux : 3, place Gambetta et 17, place du général Leclerc vous importune à nouveau, dites lui que vous allez dans un premier temps saisir le Président de la Chambre départementale des Huissiers de Justice:

B.P 51501

37015 TOURS Cedex

Tél: 02.47.05.71.92

Vous ajoutez également que s'il persistait à vouloir vous réclamer un quelconque paiement pour une dette qui n'existe pas, il aura droit aux honneurs du " Canard Enchaîné" journal auquel vous allez expliquer votre situation.

Pour finir vous lui dites qu'il prenne connaissance de l'article 312-1 du Code Pénal afin qu'il est un aperçu du motif de votre plainte qui le concernera.

Bien cordialement

Par **alexis374**, le **15/12/2014** à **21:46**

bonjour, je vous contact au sujet de cet huissier : il y a plus de 25 ans mon père a fait un crédit au prêt d'un groupe tel que "cetelem" qui a coulé. il y a 7 ans cet homme (mr Venin XAVIER) débarque chez mes parents après plusieurs coups de fils ou il disait qu'il viendrait récupérer l'argent et peut-être même du mobilier afin de payer les frais d'huissier ! je lui ai donc dit de partir rapidement avant que la colère ne me monte au nez et qu'il ne puisse plus partir que sur un brancard . il s'est donc mit a harceler mon père par téléphone ainsi que son patron qui a fini par payer la pseudo dette car ce n'était plus en réalité que des frais d'huissier. il a 1 an ou 2 , nouvel huissier , même sujet , mais toutes les références du dossier et les sommes avaient changé . on leur a expliqué , et depuis plus de nouvelles . cet huissier , Me Vennin de ligueil 37 (il porte quand même bien son nom) semblait être connu du nouveau cabinet qui réclamait a mes parents pour avoir réclamé énormément d'argent a énormément de personne sans clore les dettes. mon amie vient de me dire qu'il y a 5 ans son père a aussi réglé sa dette a cet huissier qui il y a quelques jours les a recontacté disant que celle-ci n'était pas finie de payer. semblerait que ce voleur car tel est son métier (il est une honte pour les huissiers) continu de faire des siennes . que faire de légal contre un tel individu contre qui les plaintes n'ont pas eu d'effet pour le cas de mes parents. elles en auraient probablement pas pour mes beaux-parents. n'y a t-il donc pas d'associations vers les quelles se tourner dans de telles situations . merci de vos réponses. en cas de pétition ou de témoignage pour harcèlement lors d'un procès contre lui , contactez moi je vous trouverais un département entier de témoins qui se sont fait dépouiller par ce serpent. pour précision , nous vivons en indre et loire donc il est "habilité" en revanche il se déplace souvent avec des chiens de garde , difficile a atteindre l'animal .

Par **Yaojons**, le **30/01/2015** à **00:20**

Bonsoir

J'ai aussi reçu un message sur mon repondeur de la part de l'étude de maître Vennin. J'ai fait des recherches sur le net, c'est bien une arnaque, ignorez-le, allez porter plainte faites ce que vous voulez et surtout NE PAYEZ RIEN

Par **aguesseau**, le **30/01/2015** à **09:51**

bjr,

pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénale.

à ma connaissance, un message sur un répondeur n'est pas une infraction pénale.

on ne peut pas interdire à un créancier de vouloir récupérer son argent.

cdt

Par **doubt**, le **03/02/2015** à **21:20**

bonsoir, je viens aussi de recevoir un cop de fil de l'étude en question, avec demande rappel et mention d'un numéro de dossier. Ce fil est instructif...merci

Par **max66**, le **24/03/2015** à **18:53**

ce site est très bien

J'ai moi aussi un problème avec ce Vennin pour une dette de Sofinco qui date de 2011 (prêt consommation Conforama). Je travaillais tout allait pour le mieux j'ai commencé à rembourser normalement et j'ai perdu mon travail donc pas pu continuer les remboursements j'ai ignoré assez longtemps les courriers de Sofinco repris contact avec eux pour un arrangement et dans la foulée j'ai ce Vennin dans les pattes donc j'ai commencé par l'ignorer mais ces menaces étant de plus en plus présentes j'ai fini par craquer et faire la plus grosse bêtise de ma vie lui faire un paiement par carte CB aujourd'hui il me prélève des sommes qui vont de 100 à 150 euros par moi sauf si j'ai le temps de vider mon compte avant qu'il passe (donc au guet pour payer mes factures avant)

de plus la société Sofinco n'existe plus et c'est la société Consumer Finance filiale du Crédit Agricole qui remplace eux ne me connaît même pas. Pas de numéro de dossier chez eux rien et fiché banque de France à cause d'eux (Sofinco) qu'est-ce que je peux faire il me reste 871 euros à payer sans avoir de preuve de cette somme
merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **25/03/2015** à **07:39**

bonjour

[citation] j'ai fini par craqué et faire la plus grosse betise de ma vie lui faire un paiement par carte cb aujourd'hui il me preleve des sommes qui vont de 100 à 150 euros par moi sauf si j'ai le temps de vider mon compte avant qu'il passe[/citation]Le but des officines de recouvrement et de cet huissier, qui est souvent hors de sa juridiction, est de vous faire craquer en demandant un échéancier ou en payant 1€. La forclusion acquise n'existe plus.

Lisez le dossier consommation du forum

Par **nouga44**, le **07/04/2015 à 13:56**

Bonjour,

moi, j'ai une dette de février 2014 avec SFR de 224 euros; il s m'ont relancé aux moins 20 fois avec des lettres de Recocash et maintenant depuis le 6 mars 2015 avec l'huissier de justice Xavier Vennin avec un courrier simple et ils m'ont appelé sur mon portable en le laissant un message menaçant me disant de les rappeler le jour même sinon j'aurais des poursuites et que les frais de justice en plus seraient à ma charge et pour un montant de 300 euros. Donnez moi des conseil car je ne sais que faire, je suis seule avec 1 enfant. merci

Par **Theo44850**, le **04/08/2015 à 20:01**

Bonjour , j'ai reçu sur mon répondeur un appel de mr vennin , j ai rappelé ét il doivent me rappelle alors que je n ai pas de dettes du moins à ma connaissance, cela me fait peur .

Par **Yanis3330**, le **12/08/2015 à 18:52**

Bonjour,

je suis moi même victime des agissements de ce huissier peu scrupuleux qui donne une bien mauvaise image de la profession.

Pour dénoncer le harcèlement de Maitre VENNIN ainsi que de son associé Maitre VIBERT, J'ai déposé une main courante (le commissariat de Bordeaux a refusé ma plainte) bien que cela soit interdit... Ensuite j'ai envoyé un recommandé avec AR à l'étude ainsi qu'une copie du courrier à la chambre départementale des huissiers d'Indres et Loire.

J'attends un retour. Personnellement j'attends qu'une chose c'es qu'il envoie enfin mon dossier au tribunal compétent. au moins j'aurai la paix... Bon courage à vous tous!

Par **pascal 59**, le **01/10/2015 à 12:04**

bonjour j,ai reçu ce jour une mise en demeure de scp vennin-vibert 37240 LIGUEL pour une somme de 192,58 .inquiet j,appelle le 02 47 91 38 72 pour des des explication sur cette dette

j,explique que je suis demandeur d'emploi avec un dossier de surendettement la dame me dit que la dette n'est pas dans le dossier et que je doit payer 25 euros par mois je lui ai donner mon num de téléphone puis j'ai rechercher le numéro de téléphone et je suis tombé sur toutes ces informations merci a tous les auteurs de messages j'ai faillit tomber dans le panneau merci encore cordialement PL

Par **Seine-et-Marne**, le **07/10/2015 à 18:27**

Bonjour,

J'ai eu aussi un message ce matin de maître Venin le même blabla que vous

Par contre j'ai appelé ils m'ont dis qu'il n'y avait rien sur mon dossier

Je trouve ça louche quand même

Ils m'ont demandé mon numéro de téléphone fixe et le 09 d'Internet vous pensez que c grave et je dois encore attendre a un harcèlement ??

Par **pascal 59**, le **07/10/2015 à 21:10**

bonsoir depuis avoir donner mon numéro de tel j'ai reçu des sms de menaces ,un message vocal sur mon répondeur et même ce midi un sois disant monsieur du service des cartes vitale je ne répond a rien faite en de même si il n'a pas de titre exécutoire d'un jugement c'est très louche moi je ne donnerais rien sans preuve ...

cordialement

bon courage

Par **pascal 59**, le **08/10/2015 à 13:40**

bonjour des nouvelles sur ma situation : ce matin 4 appels privés,pas de sms,a 12h05 appel privé je décroche un monsieur d'une voix calme se dit du service carte vitale avec photo ?? septique je creuse un peu il me demande si j'ai reçu le courrier envoyé il y a 3 semaines je réponds non ,je le déstabilise en lui demandant mais la cpam travaille entre midi et deux ,il me réponds oui il y a des personnes que l'on ne peut pas joindre la journée il sent le doute en moi ,il me dit(mon numéro ne s'affiche pas?) je vous rappelle d'un numéro visible .le numéro 333646 s'affiche je ne décroche pas et je fait une recherche sur le numéro ...ARNAQUE numéro très ressemblant a la cpam qui lui est 3646 !!donc j'écoute mon répondeur et maintenant c'est madame legrand du service carte vitale qui veut me parler la voix de cette dame ressemble a celle de la dame qui me disait de payer 25 euros par mois !!! j'ai appeler mon opérateur mobile et avec lui ai activer des options comme blocage appel privé et antispam sms a suivre cordialement Pascal

Par **gegee22**, le **16/02/2016 à 19:33**

bonjour donc je résume suite à un impayé en 2012 pour un pret fidem un huissier de justice

est venu chez moi et nous avons conclu que je donnerais ce que je pouvais tous les mois jusqu'à la fin de la dette 1500 euros, donc depuis 2012 je donne ce que je peux puis en janvier 2016 un message sur mon répondeur me disant de rappeler maître Vennin Xavier urgent, le lendemain je rappelle et on me demande de payer un peu plus de 800 euros pour fidejussio donc j'explique que je verse un minimum de 30 euros par mois à maître B.... mais la femme qui ne se présente pas me dit vous devez 802.80 vous payez maintenant sinon on vous saisit. Je décide de contacter Maître B... et lui me dit que cela fait 3 mois que fidejussio avait repris le dossier et que le cabinet qui reprenait mon dossier devait me prévenir, il me dit aussi que je ne devais plus que un peu plus de 500 euros à donner, il me dit aussi que les 30 euros que je donnais (donc 90 puisque 3 mois) ont été reversés sur un autre dossier que j'avais aussi chez lui, mais et surtout il me dit de demander un titre exécutoire et un huissier territorialement compétent, donc le jour même je rappelle le cabinet de mr Vennin et demande le titre exécutoire ainsi que l'huissier t... elle me répond sèchement "très bien je vous l'envoie", donc 1 mois passe et aujourd'hui un homme se disant être Maître Vennin me téléphone et me menace de geler mon compte et de saisir tous mes biens en plus comme je demande un titre exécutoire les frais de tribunaux seront à ma charge, donc là j'ai le cœur serré je ne sais plus quoi faire il faut savoir qu'à ce jour j'ai tout de même remboursé 2390 euros, je suis en arrêt depuis le mois de mai suite à la découverte de tumeurs sur un poumon et je me dis que ça ne vaut pas le coup de se battre si je dois toujours payer encore et encore. Si quelqu'un pouvait m'aider ce serait vraiment merveilleux. merci

Par **allegoria13**, le **24/03/2016** à **15:23**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

J'ajoute ma pierre à ce topic, victime de harcèlement (appels à toutes heures et plusieurs fois par jour) depuis des semaines de la part de ce Vennin, j'ai finalement décidé de les rappeler.

Et quelle surprise, un homme agressif, malhonnête et TRES irrespectueux. Je suis restée calme au possible, en lui demandant quelle était la nature de cette dette dont je n'étais pas même au courant. Et là flots d'injures, puis il me raccroche au nez. J'ai rappelé pour lui signaler son attitude (réponse : Mais vous êtes qui vous, j'ai fini de parler alors je raccroche c'est tout)...., alors que je n'étais nullement énervée (au départ, ensuite, ce fut une autre histoire).

J'avais déjà lu ce sujet et m'étais inspirée des astuces données, je lui ai parlé de titre exécutoire, les insultes ont simplement redoublées (preuve de faiblesse à mon sens), il a fini par me dire que ma ligne de tel serait coupée (impossible car je ne suis plus chez SFR et je ne leur dois rien qui plus est.) et m'a re insultée.

J'ai conclu la conversation en lui disant que j'allais porter plainte pour harcèlement moral et signaler leurs pratiques douteuses, ce quoi il a rien répondu et à raccrocher.

Même si ne pas leur répondre est une bonne solution, je pense que les appeler une fois et une bonne chose, ne pas se laisser démonter, leur montrer qu'on ne cédera pas, et leur souligner leur comportement déplorable.

Jamais vu ça, comment se fait-il qu'ils soient encore debout ?

Par **alterego**, le **24/03/2016** à **21:22**

Bonjour,

Ne vous aventurez pas sur un terrain que vous ne connaissez pas, ne répondez pas aux appels. Contentez-vous de faire "le mort", ce sera plus sage.

Maître V..... est bien huissier de justice du 37. Ce n'est pas lui qui vous répondra mais un clerc ou autre.

"Ne pas se laisser démonter" consiste à ne pas répondre.

Une plainte suivrait un classement vertical (poubelle).

Cordialement

Par **chaber**, le **25/03/2016** à **07:31**

bonjour

[citation]

Et quelle surprise, un homme agressif, malhonnête et TRES irrespectueux. Je suis restée calme au possible, en lui demandant quelle était la nature de cette dette dont je n'étais pas même au courant. Et là flots d'injures, puis il me raccroche au nez[/citation]le but est de vous déstabiliser pour obtenir un accord de règlement.

[citation]je lui ai parlé de titre exécutoire, les insultes ont simplement redoublées (preuve de faiblesse à mon sens[/citation]confirmation de ce j'ai précisé ci-dessus

S'il avait ce titre exécutoire il s'empresserait de satisfaire à votre demande.

Ne pas verser un euro ni s'engager à payer un échéancier.

Réclamer par LRAR copie du titre exécutoire

Noter les jours et heures des appels. Une grande fréquence vous permettra de faire intervenir la DGCCRF et de la CNIL

Relisez le post-it sur les officines de recouvrement

Par **alterego**, le **25/03/2016** à **10:29**

Bonjour,

De plus il n'est pas compétent dans votre département.

Comme le précise **Chaber**, il n'a pas de titre exécutoire. Il agit dans le cadre d'une procédure amiable qui ne fait pas d'une "tentative d'intimidation" un délit. Oubliez l'expression "harcèlement" dont il est de mode de s'en gargariser à tort et à travers.

Si vous êtes véritablement débiteur et que la créance ne soit pas forclosée, le recouvrement sera confié à un huissier compétent du 86 proche de chez vous.

Permettez-moi de douter qu'il vous ait insulté même si le ton est monté entre vous. Les huissiers disposent d'un vocabulaire suffisamment riche pour ne pas s'abaisser à cela d'autant plus qu'il n'y a pas lieu.

Il n'a peut-être pas été informé par SFR que vous étiez à jour de règlement. Contactez l'opérateur qui mettra fin à sa mission.

Cordialement

Par **tex willer**, le **04/07/2016 à 16:11**

Bonjour

Je suis dans le même cas que vous.

le plus simple est d'informer la chambre départementale des huissiers de justice d'indre et loire au

02 47 61 42 85

Peut-être que si nous agissons avec eux comme Maître Vennin agit avec nous, c'est à dire leur téléphonons à chaque appel ou lettre reçues, peut-être que cette chambre demandera à cet huissier de nous envoyer la condamnation émise par le tribunal à notre égard. Pour ma part je n'ai même pas été convoqué au tribunal.

Cordialement.

Par **cherokee47**, le **04/04/2017 à 20:18**

Bonsoir à tous,

je viens de lire tous vos échanges au sujet de ce cabinet d'huissiers (Vennin-Vibert), et je m'interroge.

J'ai reçu un courrier simple aujourd'hui me disant que suite aux différentes relances (aucune reçue à ce jour), je devais payer dans les plus brefs délais une dette (qui n'existe pas puisque la somme réclamée a été payée en temps et heure - cf. le relevé de compte bancaire à date) et à défaut menace de blocage de comptes bancaires, saisie et autres réjouissances du genre.

Appel téléphonique au cabinet, et là, je tombe sur une dame (courtoise au demeurant) qui me dit qu'elle bloque le dossier dans l'attente de l'envoi d'un justificatif de paiement.

La question que je me pose est la suivante: est-ce qu'un relevé bancaire atteste d'un paiement effectué par virement? et si oui, puis-je me permettre de rajouter dans mon courrier que j'informerai la chambre départementale des huissiers de justice d'Indre et Loire de leur

attitude intimidante et limite diffamatoire.

En vous remerciant par avance des conseils que vous pourrez me donner, je vous prie de m'excuser pour la longueur de mon message

Par **chaber**, le **04/04/2017** à **20:32**

bonjour

Hors de son département cet huissier n'a aucun pouvoir et agit comme une officine de recouvrement par lettre simple.

Puisque vous dites être à jour du paiement de votre dette, il appartient à cet huissier de votre faire parvenir un titre exécutoire.

Si relances téléphoniques vous notez soigneusement les dates et heures en vous réservant la possibilité de déposer plainte auprès de la DGCCRF

Par **cherokee47**, le **04/04/2017** à **21:43**

Merci Chaber pour votre réponse. Je vais me "fendre" d'une réponse circonstanciée à ce cabinet d'huissiers avec preuves à l'appui et rappel d'articles de loi trouvés dans cette discussion.

Je reviendrais vous donner des nouvelles dès que possible.

Bonne soirée à vous!

Par **davdeno**, le **03/06/2017** à **07:21**

Bonjour, j'aimerais juste ajouté ma petite pierre à cet article.

Afin d'avoir un papier signer du tribunal qui prouve que vous ne devez plus rien, faite une demande au tribunal d'instance le plus proche . il faut faire une demande de vérification de créance, le créancier sera obligé de faire parvenir au tribunal un justificatif ou est noté la somme due et la date du dernier versement, prouvant donc lui-meme si il y à forclusion ou prescription de votre dette. bon courage et merci pour les infos que je n'avais pas.

Par **morobar**, le **03/06/2017** à **08:13**

Bjr,

C'est une grosse caillasse dans le jardin.

La vérification en question ne peut avoir lieu que dans l'instruction d'un dossier de surendettement.

Il n'existe pas de procédure comme celle décrite de vérification d'une créance et du respect d'un planning de versement.

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **16:53**

Bonjour tout le monde j'ai reçu un message vocal pour payer 400€ par apport eni gaz j'ai parlé avec la secrétaire de monsieur venin pour payer chaque mois 30€ elle m'a dit non il faut payer 80€ .Après elle a raccroché directement et aujourd'hui j'ai reçu un autre message vocal ma dit que huissier va venir chez moi le 30 mars

S'il vous plaît aidez moi

Est ce que il peut venir comme ça?

Par **morobar**, le **26/03/2018** à **17:27**

Bonjour,

Lorsqu'on a des dettes, et que le créancier ne veut pas lâcher l'affaire, un jour ou l'autre un huissier sonnera à la porte.

En fait il y aura plusieurs passages d'huissier, le dernier avec 2 policiers et un serrurier pour ouvrir/défoncer la porte.

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **17:33**

Mais j'ai demandé pour payer en plusieurs fois

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **17:36**

Est l'appel que j'ai reçu c'est 02 est moi j'habite à 47

Par **amajuris**, le **26/03/2018** à **18:27**

bonjour,

le créancier peut exiger de son débiteur, le paiement en une seule fois de sa dette.

ce n'est pas le débiteur qui décide.

l'huissier n'est donc pas obligé d'accepter un paiement en plusieurs fois.

salutations

Par **Hadjar**, le **26/03/2018** à **19:09**

Merci pour votre réponse j'ai appelé tout à l'heure la secrétaire de huissier pour négocier avec elle, elle m'a dit que mon dossier il est plus chez l'huissier donc il faut contacter eni gaz

J'ai rien compris aidez moi svp

Donc il viens l'huissier ou non?je ne sais pas!!!!
Merci d'avance.

Par **LamiaHoran**, le **17/05/2018 à 16:59**

Bonjour a tous je suis dans la même situation que vous je leur dois 144euros par rapport a ma fermeture de compte chez La Poste chez qui tout s'est bien passé (découvert recouvert et compte fermé) je ne sait pas quoi faire j'ai rendez vous avec ce Venin a Ligueil sachant que je suis du 78 déjà est ce normal? par ailleurs au téléphone elle m'as ri au nez lorsque je lui ai expliquer ma situation financière elle ne pas pas laisser parler a été très hautaine et insultante pas du tout pro de plus elle m'as dis qu'un huissier de justice aller passer saisir mes biens et que j'allais être inscrite dans le registre des interdit bancaire pendant 5 ans avant de me raccrocher au nez!! *La poste ne me demande de rien payer et mon compte a été ferme est ce normal? j'hésite a me déplacer je pense qu'il le font exprès d'être loin si je m'y rends je vais forcément parler avec les mains ça va se retourner contre moi.

Par **Ycon**, le **27/06/2018 à 06:25**

Bonjour,
Je me permets de vous écrire car n ayant jamais eu de problème financiers je suis un peu perdue.
Mon oncle avait un crédit chez cetelem.
Ne s en sortant plus du tout financièrement il a vendu son appartement pour rembourser ses dettes.
Il pensait avoir soldé son crédit en leur versant 8000€ en 2010.
Seulement voilà il a reçu un coup de fil de Neuilly Contentieux lui demandant de les rappeler pour trouver un arrangement.
Le soucis c est qu' il n a jamais reçu de relevé. Aucun courrier avec accusé de réception.
Quand il leur demande un relevé on lui dit que c était a lui de faire attention !!
Il est malade il fait de son mieux.
Il restait a priori 654 € a payer on lui en demande plus de 3400 aujourd'hui
Pouvez vous me dire si j'ai un recours ...
Ou vers qui je pourrais me diriger pour avoir un peu d'aide .
Vous remerciant d'avance .

Cordialement Audrey

Par **Tisuisse**, le **27/06/2018 à 07:26**

Bonjour,

Neuilly-Contentieux est une officine de recouvrement, rien d'autre, surtout pas un huissier de justice.
Lisez le dossier en en-tête du forum "droit de la consommation" traitant des "officines de

recouvrement". Vous saurez alors quelle attitude prendre vis à vis de cette officine, ce qu'il faut faire et, surtout ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas tomber dans leurs griffes.

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **02:18**

le 22/decembre 2018

bonjour a tous

j'ai reçu des courriers de la société **xxxxxanonymisation** qui au départ nous réclamait plus de 3000 euros pour un crédit **xxxxxanonymisation** banque et ensuite plus que 1816 euros avec un harcèlement au téléphone avec bien sûr des menaces et ensuite

j'ai reçu moi aussi des courriers de ce venin qui me réclame 3949 euros pour un crédit de chez **xxxanonymisation** seulement ses deux dettes ont été effacées suite à un dossier de surendettement alors que moi et mon ami sommes adultes handicapés et que mon ami a un grave cancer en plus tenez-vous bien si je règle dans le mois qui suis j'ai droit à une réduction de 40% et si j'attends dans les 2 mois à 20% quel générosité

toujours est-il que suite au courrier de ce venin avec ses réductions qui m'ont mis la puce à l'oreille car à la réception du courrier **xxxxxx** nous avons fippé grave et le j'ai dit il y a une arnaque et j'ai donc cherché sur internet ce qui m'a amené ici et sur un article de 60 millions de consommateurs pour la société eos donc j'ai bien conservé ses deux courriers et je vous invite à faire comme moi aller déposer plainte pour harcèlement et abus de confiance en ce qui me concerne sur personne vulnérable

DONC AUCUNE CRAINTE SI VOUS RECEVEZ CE GENRE DE COURRIER QUI FONT TRES PEUR SURTOUT A L'APPROCHE DES FETES DE FIN D'ANNÉES je pense que je vais pouvoir demander des dommages et intérêts pour ses deux torts

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **02:21**

moi aussi on m'a demandé des preuves que je n'avais pas de dettes que j'ai d'ailleurs envoyées par contre après ce nouveau coup de téléphone j'explique que j'ai envoyées la preuve qu'il n'y a rien de bien sûr soit disant pas reçu donc je les envoie xxxxx et là je vais déposer plainte sans hésiter

Par **Tisuisse**, le **22/12/2018** à **17:25**

Ce n'est pas à vous de prouver que vous n'avez plus de dettes, c'est à cette officine de recouvrement de prouver que vous, vous avez une dette, ne renversez pas la preuve. L'officine vous réclame des sous, à elle de prouver ce qu'elle demande, nuances.

Par **daniel39**, le **22/12/2018** à **18:02**

d'accord mais de toute façon comme je sais maintenant que c'est une arnaque je vais déposer plainte sans hésiter j'ai honte de faire peur à des personnes handicapées ou âgées de la sorte il faut qu'il soit puni ces gens-là pour que cela s'arrête ceci dit c'est une arnaque

parmi tant d'autres mais de se genre la on y crois plus facilement

Par **morobar**, le **23/12/2018 à 08:15**

Bonjour,

Traiter d'escroc ou d'arnaqueur quelqu'un qui ne fait que réclamer son dû c'est un peu fort de café.

Alors certes, le créancier s'est montré négligeant, n'a pas réclamé à temps et perdu ses droits, on est bien d'accord.

Mais que dire alors de celui qui a emprunté et se montre incapable d'honorer sa signature ? Si on reste dans le même registre, on va lui aussi l'insulter, genre "il a perdu son travail car c'est un bon à rien "...

Par **daniel39**, le **23/12/2018 à 08:35**

mais monsieur se n'ais pas un creancier qui reclame se son des huissier ou agence de recouvrement qui sont des escrot et essaye de tirer de l'argent a de pauvre gens se sont des arnaqueur au cas ou vous ne l'auriez pas compris et vous ne connaisser pas la vie e tous le monde pour vous permette de les juger donc j'estime que vous n'avez rien a faire sur se forum d'entre aide vous ne croyer pas regarder donc se qui boue dans votre marmite et occupe vous en et ne vous occuper pas de la vie des autres vous ete un voyeur bou quoi

Par **morobar**, le **23/12/2018 à 10:36**

Je n'ai que faire de votre opinion, et les lecteurs ici ne s'y trompent pas.

Ce n'est pas un forum d'entraide solidaire, ni les restos du cœur.

On n'est pas solidaires de vos dettes, autres délits ou infractions.

Vous exposez une situation et obtenez des réponses juridiques.

Mais étaler votre science en traitant vos créanciers d'escrocs c'est trop.

Par **amajuris**, le **23/12/2018 à 10:40**

Daniel

Ce n'est pas un forum d'entraide mais un forum de conseils juridiques et vous ne pouvez pas interdire à qui que ce soit d'intervenir.

Salutations

Par **daniel39**, le **23/12/2018 à 10:40**

Par **VINCHUB**, le **18/02/2020** à **18:33**

Bonjour,

Je souhaite moi aussi apporter ma pierre à l'édifice car cette société de recouvrement pratique le harcèlement de manière très professionnelle.....

Communication 0 pointé ; demande d'explication on me raccroche au nez ,menaces ect.

Je n'ai rien contre les huissiers de justice mais là honte à la profession.....

Ceci dit les faits :

Ma maman de 87 ans part en maison de retraite début 2019. Tout naturellement mon frère rapporte la box SFR en agence où il est très bien reçu et à la question :

"faut-il envoyer un courrier de résiliation?"

Réponse "Non votre maman est cliente GSM nous nous occupons de tout".

En effet, durant 3 mois SFR s'occupe de prélever le compte de ma maman.

Nous décidons de bloquer les prélèvements et envoyons un courrier en A.R à SFR afin de relater les faits.

Plus de nouvelles, parfait problème réglé.

Mais non il y a deux mois SFR a vendu la "dette" et c'est là que Me Vennin a commencé à écrire à ma maman.

Ouf il n'avait pas son nouveau N° de téléphone .

Hélas comme j'ai eu la mauvaise idée de les contacter pour essayer de leur expliquer la situation, maintenant c'est moi qui suis harcelé par SMS.

À la lecture des posts précédents il est urgent de ne rien faire mais sincèrement ce genre de situation est inadmissible et devrait être puni sévèrement par la loi....

Si quelqu'un a une procédure simple et rapide je suis preneur.

En conclusion, certes cette société de recouvrement a des méthodes abjectes mais ce que je ne comprends pas c'est qu'une Société Commerciale comme SFR poursuive ce type de

relation.

Monsieur Grégory RABUEL, en qualité de Directeur Exécutif Grand Public Hébergeur(SFR), faites quelque chose pour améliorer vos services et arrêtez de travailler avec Me VENNIN.

OUI oui vous pouvez considérer ce post comme une réclamation client car ma maman et moi-même sommes toujours client chez vous; pour combien de temps?

Pour information l'ancien N° d'abonné de ma maman était le XXXXXXXX (*interdit sur ce site*).

Bonne journée a tous.

Par **amajuris**, le **18/02/2020 à 18:44**

bonjour,

nous sommes un site de conseils juridiques gratuits et ce site ne peut pas intervenir pour régler des litiges entre des personnes mais seulement donner des conseils.

ce qui me surprend dès le début du message, c'est la façon dont vous auriez résilié le contrat avec le FAI, je suis surpris que ce FAI ait répondu qu'il n'y avait pas besoin d'envoyer un courrier de résiliation, le simple fait de reporter la box me semble insuffisant (voir les conditions contractuelles de résiliation) et n'a rien à voir avec le fait d'être client GSM qui concerne le téléphone portable.

Salutations

Par **Dalekfr**, le **11/11/2020 à 00:36**

Bonjour , je viens de recevoir par mail un courrier de vennin :

Monsieur X,

Je suis mandaté par SFR pour recouvrer votre dette relative à votre contrat xxxxxxxx.

(Factures de votre contrat référence xxxxxxxxxxxx pour la ligne xxxxxxxxxxxx)

Dans ce dossier, vous devez à SFR la somme de 179,03 €.

A la demande SFR, je dois statuer sous huitaine, sur les suites à donner à votre affaire.

Pour trouver une issue amiable et favorable à vos deux parties, je suis ouvert à la négociation, et vous invite soit :

A régler votre arriéré sur notre site de paiement sécurisé : <https://www.huissiersplus.com>
Identifiant : xxxxxxxxxxx - Code Personnel : xxxxxx

A me contacter avant le 20/11/2020 au +33247913872.

Sans règlement ou contact de votre part dans ce délai, je serais dans l'obligation de poursuivre le recouvrement de votre dette.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

SELARL VENNIN - VIBERT

Huissier de Justice

Outre que ce "huissier" agit hors de son territoire et donc n'aura rien , j'aimerais savoir a partir de combien de mail on peut considère ca comme du harcèlement?

Par **morobar**, le **11/11/2020** à **08:24**

Bjr,

C'est du harcèlement si vous n'êtes pas débiteur de la dette alléguée.

Sinon cela reste du recouvrement.

Et le nombre de mail aggrave votre situation puisque cela traduit une résistance abusive.

Par **amajuris**, le **11/11/2020** à **10:41**

bonjour,

si la dette existe, le créancier a le droit de demander à son débiteur de payer et de réitérer sa

demande si le débiteur s'obstine à ne pas payer.

agissant à titre amiable, un huissier peut agir sur tout le territoire national comme une société de recouvrement.

salutations

Par **BrunoDeprais**, le 11/11/2020 à 17:39

Bonjour

Que l'huissier commence pas vous envoyer un recommandé, surtout avec le nombre de tentatives d'escroqueries via le net.

Qui vous prouve que l'expéditeur du mail est bien un huissier?

De plus vous affirmez que l'huissier hors de sa compétence territoriale, dans l'état il ne peut rien faire contre vous.

Par **Visiteur**, le 14/11/2020 à 09:10

Bonjour

Vous avez utilisé un fil ancien, mais l'avez vous parcouru? car beaucoup de réponses y figurent.

Il est facile de vérifier que ce cabinet existe et il existe. Sa compétence territoriale ne lui interdit pas de vous contacter et il pourra missionner un collègue de votre secteur le cas échéant.

Ensuite, soit vous reconnaissez que le contrat de votre mère comportait des frais de résiliation, soit il n'en est pas fait mention, soit vous refusez de les payer...

Souvenez vous que le gagne pain de l'huissier consiste à obtenir un accord de règlement de votre part, mais il n'a pas **de titre exécutoire.**